

Inclure les besoins de tous les piétons dans la traversée de la rue à Montréal

RECOMMANDATIONS SOUMISES À LA COMMISSION SUR LE TRANSPORT ET
LES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Consultation publique «La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle
et mobilité active»



31 mars 2023

QUI EST PIÉTONS QUÉBEC?

Piétons Québec est l'organisation nationale de défense collective des droits des piétons. Exigeante, optimiste et inclusive, elle revendique la sécurité et le confort pour toutes les personnes se déplaçant à pied au Québec. En raison des avantages immenses, autant individuels que collectifs, de se déplacer à pied, elle s'attache également à valoriser la marche comme mode de déplacement et à en augmenter sa pratique. Axée sur la collaboration et le partenariat, elle sensibilise, mobilise, outille et influence les citoyens ainsi que les décideurs publics afin de transformer les normes sociales, le cadre réglementaire et les environnements bâtis en faveur des piétons.

Piétons Québec est partenaire de Vision Zéro et membre du comité consultatif des usagers vulnérables, ainsi que des groupes de travail thématiques sur la traversée de la rue et sur la vitesse.

INTRODUCTION

Piétons Québec a pris connaissance avec intérêt du document diffusé dans le cadre de la consultation «La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active» et en partage les principaux constats. Les bonnes pratiques qui y sont présentées, ainsi que les défis soulevés dans le document démontrent bien que, malgré le fait que les équipes aient des connaissances de plus en plus étendues de besoins des différentes clientèles, des défis importants devront être surmontés afin d'arriver à concrétiser complètement l'accessibilité universelle. En effet, malgré le fait que de nombreux projets récents de réaménagements routiers aient permis d'améliorer l'accessibilité universelle des traversées sur certaines rues, plusieurs lieux demeurent inaccessibles ou difficiles à naviguer pour plusieurs piétons. De plus, certaines questions restent en suspens pour assurer l'accessibilité universelle de la rue, notamment dans le cas des projets d'implantation de piétonnisation, de rues partagées et de pistes cyclables. Ces questions mériteraient d'être répondues par des expérimentations afin d'arriver à concilier les besoins de tous les piétons, tout en permettant de créer des lieux plus conviviaux, sécuritaires et accessibles pour toute la population montréalaise.

Ainsi, ce court mémoire se veut un appel à multiplier les projets visant à rendre les milieux de vie plus confortables et sécuritaires pour la population montréalaise, comme les projets visant à favoriser la mobilité active. Afin d'assurer la réussite de ces projets, l'intégration des résultats de la commission dans les pratiques est primordiale. Piétons Québec invite donc la Ville de Montréal à poursuivre les projets de réaménagement visant la sécurité et l'accessibilité de la traversée pour tous les piétons et à se donner le droit à l'expérimentation afin d'arriver à des solutions d'aménagements qui permettent de concilier les besoins des différentes personnes qui se déplacent à pied.

Sommaire des recommandations

RECOMMANDATION 1:

Multiplier et systématiser l'implantation d'aménagements permettant de simplifier la traversée de la rue et de sécuriser la traversée des artères

RECOMMANDATION 2:

Assurer l'équité territoriale dans les interventions pour que les piétons partout à Montréal puissent traverser en sécurité

RECOMMANDATION 3:

Déclencher des réfections par des besoins en sécurité, en profiter pour s'assurer d'intégrer les meilleures pratiques en accessibilité universelle

RECOMMANDATION 4:

Faciliter la traversée de la rue hors intersection pour l'ensemble des piétons

RECOMMANDATION 5:

Intégrer les besoins de toutes les personnes se déplaçant à pied dans la conception des aménagements.

RECOMMANDATION 6:

Donner à la Ville de Montréal les moyens d'expérimenter et trouver des solutions.

1. Sécuriser la traversée de la rue

L'intersection est le lieu qui voit le plus grand nombre de piétons blessés au Québec. C'est le cas également à Montréal où environ 67% des piétons sont blessés à la suite d'une collision dans une intersection et plus de la moitié des piétons décédés à Montréal se trouvaient à l'intersection au moment de la collision. De plus, plus de la moitié des piétons blessés et près du 2/3 des piétons décédés à Montréal se trouvaient sur une artère principale au moment de la collision¹. Ainsi, pour avoir un impact important sur le bilan routier des piétons à Montréal, il faut absolument s'attarder à la traversée de la rue, particulièrement à celle des artères, en offrant des traverses simples et sécuritaires. Celles-ci doivent également être suffisamment rapprochées et permettre d'accéder aux générateurs de déplacement afin de favoriser leur usage par les piétons.

Ainsi, afin d'améliorer la sécurité des piétons, il faut intervenir pour sécuriser la traversée de la rue et s'assurer que les traverses soient aménagées de façon à **limiter l'exposition des piétons** (réduire le nombre de voies à traverser, aménager des îlots refuges centraux, retrait de bretelles de virages, etc.), **assurer leur visibilité** (passages surélevés, éclairage, etc.) et **favoriser la réduction de la vitesse pratiquée** (voies de circulation et rayon de virage rétrécis, mesures d'apaisement de la circulation, intersections surélevées, etc.). Le document de consultation présenté fait état de ces différents principes permettant une meilleure sécurité pour les personnes qui y traversent. De plus, il mentionne plusieurs mesures importantes visant à simplifier la traversée et à répondre aux besoins d'un plus grand nombre de piétons qui doivent se multiplier aux intersections et particulièrement à celles des artères, partout sur le territoire de la Ville de Montréal. Par exemple, s'assurer de l'angle droit de la traverse piétonne, de la continuité du corridor piéton, de la présence de plaques podotactiles au bas des bateaux-pavés, d'un temps de traverse suffisant sur le feu piéton et de la présence de feux sonores. L'ajout de feux piétons en mode partiellement protégé à toutes les intersections munies de feux, ainsi que l'ajout de phases de virage à gauche protégé sont aussi des actions mises en place par la Ville de Montréal au cours des dernières années qui permettent d'améliorer la sécurité des piétons.

Ces mesures devraient être mises en place plus rapidement, sur l'ensemble du territoire Montréalais et de façon systématique. Des progrès importants ont été faits à cet égard dans les dernières années. Toutefois, une simple visite sur la [Carte des mesures de sécurisation aux intersections et sur les tronçons de rue](#) de la Ville de Montréal permet d'observer que les interventions se concentrent sur certains secteurs. Ainsi, certains arrondissements très motorisés de la ville où les piétons sont très exposés au risque disposent de peu de mesures permettant d'assurer une traversée sécuritaire de la rue. Par ailleurs, les actions ne sont pas encore intégrées de façon systématique. En effet, on constate encore parfois que des compromis sont faits lors des réaménagements de rue, compromettant ainsi la simplification et la sécurisation de la traversée, pour économiser ou encore pour maintenir des fonctions de fluidité véhiculaire. Par exemple, il sera décidé d'aménager un seul bateau-pavé au coin de la rue, alors que deux bateaux-pavés auraient été nécessaires pour maintenir la continuité du corridor piéton (photo 1). Autre exemple, parce qu'on veut maintenir des voies suffisamment larges pour le

¹ Bilans routiers de la SAAQ 2011 à 2019.

croisement de deux gros camions de pompier, on sacrifiera sur la largeur du trottoir qui aurait permis à tous les piétons d'être moins exposés au risque, puis de naviguer le corridor piéton, la traversée de la piste cyclable et des voies de circulation de façon compréhensible et sécuritaire (Photo 2). Or, ce sont tous ces détails qui sont importants pour assurer une simplification de la traversée pour l'ensemble des piétons.



Photo 1. Crédit photo: Google Maps
Exemple de l'intersection Christophe-Colomb et Jarry réaménagée en 2019 qui aurait bénéficié de 2 bateaux-pavés pour maintenir la continuité du corridor-piéton à l'intersection.



Photo 2. Crédit photo: Piétons Québec
Exemple de l'avenue des Pins qui a été réaménagée en 2022 et dont les trottoirs n'ont pas été élargis, alors que le constat avait été fait que le niveau de service piéton n'était pas suffisant.

Piétons Québec se réjouit évidemment du fait que les mesures visant à sécuriser et simplifier la traversée se multiplient dans les rues locales et que la Ville de Montréal intègre maintenant généralement ces mesures lors des réfections complètes de ses artères et de ses intersections. Toutefois, Piétons Québec se désolé du fait que d'abord, leur application est inégale d'un arrondissement à l'autre, mais surtout, qu'elles demeurent rares sur les artères. Bien qu'il est vrai qu'il est plus complexe d'intervenir aux intersections d'artères, cela s'explique surtout en raison du fait qu'il n'y ait à l'heure actuelle pratiquement aucune intervention sur une artère qui soit déclenchée principalement par des besoins en sécurité ou en accessibilité universelle. En effet, les travaux de réfection sont habituellement programmés en raison de la nécessité de remplacer les aqueducs et les égouts ou encore pour développer le réseau cyclable. Piétons Québec se réjouit du fait que la Ville profite de ces réfections majeures pour revoir la configuration de l'artère et pour y améliorer sa traversée. Or, attendre la réfection majeure de toutes les artères ne sera pas suffisant pour améliorer le bilan routier et permettre à tous les piétons de traverser en sécurité dans un horizon de temps raisonnable. Il y a effectivement de nombreuses artères qui bénéficieraient d'interventions permettant d'y sécuriser et d'y simplifier la traversée. Ainsi, il serait opportun d'explorer l'idée de programmer des travaux permettant d'implanter des mesures permettant de sécuriser tout un axe artériel pour les

piétons sans attendre une réfection majeure de l'axe. On pourrait penser à des actions systématiques par axe ou par type d'intervention, par exemple:

- ajout d'avancées de trottoirs sur toutes les rues locales transversales à un axe artériel pour forcer le ralentissement des véhicules circulant sur l'artère au moment du virage vers la rue perpendiculaire;
- ajout d'îlots refuges centraux (et de saillies si le stationnement est permis) sur toutes les traverses à mi-bloc se trouvant sur un axe artériel;
- ajout d'îlots refuges centraux à toutes les intersections disposant déjà d'un terre-plein à l'intersection sur une artère.

Finalement, afin d'assurer une traversée de la rue qui soit sécuritaire, il faut que les passages piétons sécuritaires soient suffisamment rapprochés et qu'ils permettent d'accéder aux lieux de destination efficacement. En effet, Montréal a vu dans les dernières années plusieurs décès de piétons, particulièrement de personnes âgées, qui ont été happées entre deux intersections où à un endroit où la traversée était interdite. Se déplacer à pied demande un effort physique important, c'est particulièrement vrai pour certaines personnes âgées. Le piéton cherche alors toujours le cheminement le plus court et le plus direct vers sa destination. Ainsi, dans l'esprit de l'approche vision zéro adoptée par la Ville de Montréal, ces caractéristiques humaines devraient être prises en compte dans la conception routière et il faut cesser de présumer que le piéton fera un détour de quelques centaines de mètres pour traverser à une intersection signalisée. Une attention particulière devrait donc être portée afin d'offrir davantage d'occasions de traverser à mi-îlot. À cet égard, l'exemple de l'ajout de telles traverses sur la rue Saint-Denis à l'occasion de l'aménagement du REV est un bon exemple à souligner (photo 3). Lorsque la rue comporte plus d'une voie dans la même direction, un passage piéton protégé à l'aide d'un feu ou d'un arrêt est à privilégier (photo 4). Ces aménagements doivent aussi intégrer les meilleures pratiques en accessibilité universelle afin de permettre à tous les piétons de pouvoir les naviguer peu importe leur âge et leur capacité.



Photo 2. Crédit photo: Piétons Québec
Exemple du passage piéton à mi-bloc aménagé sur la rue Saint-Denis qui dispose d'un îlot refuge central et d'îlots entre chaque voie de circulation et voies cyclables.



Photo 3. Crédit photo: Google Maps
Exemple de passage piéton à mi-bloc sur l'avenue du Parc. Protégé par un feu piéton qui est activé à l'aide d'un bouton d'appel.

Recommandation 1:

Multiplier et systématiser l'implantation d'aménagements permettant de simplifier la traversée de la rue et de sécuriser la traversée des artères

Recommandation 2:

Assurer l'équité territoriale dans les interventions pour que les piétons partout à Montréal puissent traverser en sécurité

Recommandation 3:

Déclencher des réfections par des besoins en sécurité, en profiter pour s'assurer d'intégrer les meilleures pratiques en accessibilité universelle

Recommandation 4:

Faciliter la traversée de la rue hors intersection pour l'ensemble des piétons

2. Explorer, expérimenter, documenter et intégrer les meilleures pratiques

Les pratiques d'ingénieries ont, pendant longtemps et même encore parfois aujourd'hui, amené à planifier le design des rues pour que le plus gros camion qui y passe une fois de temps en temps puisse le faire en tout confort, entraînant alors des surlargeurs et des vitesses plus élevées pour les plus petits véhicules à l'intersection et lors des manoeuvres de virages. Il est temps d'appliquer ce principe plutôt aux piétons. Il faut changer de paradigme et adopter réellement l'accessibilité universelle: soit aménager pour les piétons en s'assurant que tous les piétons, peu importe leur âge, leurs habilités et leurs capacités, puissent naviguer la ville et traverser la rue en toute sécurité et tout confort. À cet égard, certaines meilleures pratiques sont bien connues et il faut les intégrer systématiquement.

Afin de mieux prendre en compte les besoins de tous les piétons dans l'aménagement de la rue, Piétons Québec appuie les recommandations qui ont été émises par l'organisme Société Logique dans son mémoire déposé à la Commission sur le transport et les travaux publics dans le cadre de la présente consultation publique.

Toutefois, même en appliquant les meilleures pratiques connues à ce jour, certains enjeux d'accessibilité universelle demeurent. En effet, l'accessibilité universelle nécessite un équilibre permettant de concilier les différents besoins et nous n'avons pas encore toutes les réponses et les solutions permettant d'arriver à un résultat satisfaisant pour toutes les personnes. C'est le cas notamment en ce qui a trait aux nouveaux aménagements favorisant la mobilité active qui ont vu le jour dans les dernières années à Montréal (ex: rues piétonnes, rues partagées, places publiques temporaires, pistes cyclables unidirectionnelles surélevées, etc.) et pour lesquelles plusieurs enjeux d'accessibilité universelle demeurent. Piétons Québec souhaite ardemment voir se multiplier ces aménagements à Montréal, mais nous sommes d'avis qu'il est primordial de s'assurer aussi qu'ils soient accessibles à tous les piétons. Ainsi, Piétons Québec encourage Montréal à s'engager dans un processus permettant d'expérimenter de tels projets et des solutions aux enjeux rencontrés, tout en s'assurant de documenter leur mise en place et celle des mesures visant à les améliorer, puis de mesurer leur effet sur la façon dont les différents usagers arrivent à y naviguer. Ces apprentissages et constats pourront ensuite être intégrés dans les futurs projets dans un processus d'amélioration continue. Le développement d'un tel processus nous apparaît primordial afin de favoriser le succès et l'acceptabilité de ces projets.

Avec son milieu associatif mobilisé, son *Comité consultatif en accessibilité universelle* déjà impliqué, un milieu de la recherche très actif autant sur les enjeux de sécurité routière et de mobilité piétonne que dans le milieu de la réadaptation, sans oublier la volonté de son administration et de ses élu·e·s, Montréal a tout en place pour réellement innover et permettre à tous les piétons d'avoir une expérience agréable et sécuritaire de la ville.

Recommandation 5:

Intégrer les besoins de toutes les personnes se déplaçant à pied dans la conception des aménagements.

Recommandation 6:

Donner à la Ville de Montréal les moyens d'expérimenter et trouver des solutions.

Présenté par:

PIÉTONS QUÉBEC

www.pietons.quebec

info@pietons.quebec



460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 505
Montréal, Québec H3B 1A7
514 934 0002